

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

27/08/2019

N° E19000142 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 09/08/2019, complétée le 22/08/2019, la lettre par laquelle le président de la Communauté de Communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

les projets d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de modification et d'abrogation des plans d'alignement sur les routes départementales du territoire de la Communauté de Communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois et des communes de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS et de COURS-LES-BARRES ainsi que la création d'un périmètre délimité des abords autour de l'Eglise Saint-Etienne du Gravier et autour de l'usine du Haut Fourneau situées sur la commune de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (Cher) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la voirie ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François MARTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

.../...


ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté de Communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois et à Monsieur François MARTIN.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,
La greffière de la 4^{ème} chambre,



Fabienne DUPONT